

COMMUNIQUÉ DE L'AFSCA LE 06/01/2010

Action de contrôle annoncée dans le secteur de la DISTRIBUTION à LIER

L'action débutera le lundi 18 janvier 2010 et durera probablement toute une semaine. 18 contrôleurs et inspecteurs de l'Unité provinciale de contrôle d'Anvers participeront activement à cette action de contrôle.

Plus de 400 établissements du secteur de la distribution actifs dans la chaîne alimentaire seront contrôlés : bouchers, boulangers, restaurants, magasins de nuit, détaillants en alimentation, cuisines de collectivités, marchés...

Le 8 décembre, la ville de Lier a organisé une séance d'information en collaboration avec la cellule de vulgarisation et les services de contrôle de la Province d'Anvers de l'Agence alimentaire, avec les associations locales et nationales des classes moyennes ainsi qu'avec les secteurs professionnels pour les bouchers, boulangers, magasins de nuit, détaillants, collectivités, marchés, etc..., concernés. Cette réunion d'information avait pour sujet "comment se préparer à ces contrôles, et comment se déroulent ces derniers". La collaboration entre la ville de Lier, les organisations professionnelles, l'AFSCA et les différents acteurs à contrôler a été fructueuse.

Le but de cette "action de contrôle annoncée" est d'inciter les opérateurs à être partout et toujours en règle en matière de sécurité alimentaire, afin de respecter ainsi les exigences de l'Agence alimentaire et les attentes du consommateur, qu'il y ait ou non des contrôles.

En effet, l'établissement doit être en règle à l'arrivée du contrôleur, et pas seulement lorsqu'il quitte l'établissement !

Si des infractions sont constatées, les mesures appropriées seront prises, identiques à celles prises lors de contrôles inopinés.

Les check-lists utilisées lors de ces contrôles peuvent être consultées sur le site web de l'AFSCA.

www.favv.be -> professionnels -> check-lists -> distribution

Directement après l'action, l'Agence alimentaire formulera les premières impressions.

Une évaluation incluant des conclusions plus détaillées de cette action suivra peu de temps après.

Pendant cette semaine de contrôle, les collaborateurs de l'AFSCA seront joignables à l'adresse ci-après :

**Netelaan 2 (naast Timmermans-Opsomerhuis) Lier.
Tél. : 0473/92 22 83**

F.A.V.V.
Food Safety Center - Kruidtuinlaan 55
1000 Brussel
Tel. 02-211 82 11
Meldpunt voor de consumenten:
Tel. 0800 13550
Fax 0800 24 177



A.F.S.C.A.
Food Safety Center – Bvd. du Jardin botanique
1000 Bruxelles
Tel. 02-211 82 11
Point de contact pour les consommateurs :
Tel. 0800 13550
Fax 0800 24 177

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez toujours aussi vous adresser pendant les heures de bureau à l'AFSCA, Provinciale Controle- Eenheid Antwerpen : info.ant@favv.be , tel : **03 20 22 746**

personne de contact pour la presse francophone : Pierre Cassart 0477 69 35 65

contactpersoon voor de Nederlandstalige pers : Lieve Busschots 0477.59.83.93
lieve.busschots@favv.be

F.A.V.V.
Food Safety Center - Kruidtuinlaan 55
1000 Brussel
Tel. 02-211 82 11
Meldpunt voor de consumenten:
Tel. 0800 13550
Fax 0800 24 177



A.F.S.C.A.
Food Safety Center – Bvd. du Jardin botanique
1000 Bruxelles
Tel. 02-211 82 11
Point de contact pour les consommateurs :
Tel. 0800 13550
Fax 0800 24 177